

Guide des actions à réaliser par les fournisseurs suite à la fusion AirPlus & SEB Kort

La finalisation de la fusion entre AirPlus International GmbH et SEB Kort Bank AB est prévue pour le **3 août 2026** et entraînera l'absorption d'AirPlus International par SEB Kort ainsi que le transfert universel de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Aucun changement ne sera apporté à nos contrats existants. Toutefois, cette fusion entraînera d'autres **changements importants pour votre organisation et nécessitera des actions de votre part.** Vous trouverez dans la checklist ci-dessous les actions à effectuer dès le **3 août 2026**.

Détails	Ce qui change	Mesures à prendre
Raison sociale	Notre raison sociale changera d'AirPlus International GmbH à SEB Kort Bank AB. Vos offres et vos factures devront être adressées à la succursale locale concernée avec laquelle vous entretenez une relation contractuelle. Convention de dénomination des succursales : SEB Kort (pays), succursale de SEB Kort Bank AB. Exemple : SEB Kort Germany, succursale de SEB Kort Bank AB.	Mettez à jour notre raison sociale dans vos systèmes et adressez vos offres et vos factures à la succursale locale avec laquelle vous entretenez une relation contractuelle.
Numéro de TVA intracommunautaire	Notre numéro de TVA intracommunautaire changera. Le nouveau numéro de TVA intracommunautaire sera DE463428253.	Mettez à jour notre numéro de TVA intracommunautaire dans vos systèmes.
Numéro d'immatriculation au registre du commerce	Notre nouveau numéro d'immatriculation au registre du commerce est HRB 58992.	Mettez à jour vos systèmes afin de refléter ce nouveau numéro d'immatriculation au registre du commerce.